

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386

26 février 2011

SOMMAIRE

AM HoldCo S.à r.l.	18491	Horsmans s.à r.l.	18522
AM LuxCo S.à r.l.	18484	Hunaudières Invest S.à r.l.	18527
Ammag S.à.r.l.	18521	KBC Asset Management S.A.	18528
AMO Holding 7 S.A.	18499	LDIG (Luxembourg) S.à r.l.	18502
APERAM HoldCo S.à r.l.	18491	LDIG Master (Luxembourg) S.à r.l.	18503
APERAM LuxCo S.à r.l.	18484	LPP Management Company S.à r.l.	18502
APERAM Sourcing S.C.A.	18496	McKey Luxembourg S.à r.l.	18509
APERAM Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.	18501	Merchant Financial Participations Holding S.A.	18528
APERAM Treasury S.C.A.	18494	Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF	18528
Applex S.A.	18516	Racine Investissement S.A.	18484
ArcelorMittal - Stainless Service Luxem- bourg S.A.	18501	Rail Investment Company S.A.	18483
ArcelorMittal Stainless Sourcing S.C.A.	18496	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	18482
ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.	18494	Sarazota S.A.	18519
Arnage Immo S.à r.l.	18522	Schlossburg Invest S.A.H.	18520
BGM Sicav - FIS S.C.A.	18526	Signam International S.A.	18513
Budowa S.A.	18519	SIX Pay S.A.	18509
Codafra S.à r.l.	18515	Smart Management Group S.A.	18521
Compagnie Investissement Europe Hold- ing Luxembourg S.A.	18526	Société civile immobilière T E T	18520
Conchart S.à r.l.	18527	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A., SPF	18483
Crossen S.à r.l.	18527	Tanna Holding S. à r. l.	18515
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxem- bourg	18502	Technoblock International S.A.	18482
Domanial S.A., SPF	18483	TE Holding S.à r.l.	18522
EGL Holding Luxembourg AG	18503	Tollamen SPF, SA	18487
EGL Renewable Luxembourg AG	18503	Unifida Holding S.A.	18491
Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A.	18489	Vulcalux Holding S.A.	18521
Fairchild Participations S.A.	18487	WESTA ISIC S.A.	18489
Frontstorm Sàrl	18515	Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	18520
G.M.P. Group	18482	Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	18521
HNW Insure S.à r.l.	18528	WiCo 1	18487
HNW Management S. à r.l.	18528	WiCo 2	18489

G.M.P. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura lieu le *18 mars 2011* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011028481/795/15.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *8 mars 2011* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021381/10/19.

Technoblock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREdes Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le *7 mars 2011* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011022609/545/20.

Rail Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mars 2011 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021382/10/18.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 mars 2011 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023258/755/18.

'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 8 mars 2011 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Paiement de prestations volontaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023772/795/18.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 mars 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations Statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023766/795/17.

**APERAM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AM LuxCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.870.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

"APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908,

represented by Mrs Bérandère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 February 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "AM LuxCo S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153870, having its registered office at 19, avenue de Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 11, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1601 on August 6, 2010. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2010, not yet published.

The appearing party states that ArcelorMittal, a société anonyme, with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg and APERAM, prenamed drew up a partial spin-off (scission partielle) proposal published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2829 of 24 December 2010.

That among the assets to be transferred to APERAM were all the shares held by ArcelorMittal in the Company.

That the partial spin-off was approved by the general meetings of the shareholders of ArcelorMittal and APERAM on 25 January 2011, the minutes of these meetings being published in the Memorial C number 206 of 2 February 2011.

The same appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that "APERAM" is the sole partner as a consequence of the effectiveness of the partial spin-off of "ArcelorMittal".

Second resolution

The sole partner decides to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

Art. 14. "The Company's year starts on 26 January and ends on 25 January of the following year."

Art. 15. (First paragraph). "Each year, with reference to January 25, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Third resolution

The sole partner decides to modify the denomination of the Company from "AM LuxCo S.à r.l." into "APERAM LuxCo S.à r.l."

As a consequence, Article 1 is amended and shall now read as follows:

Art. 1. "There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of " APERAM LuxCo S.à r.l." (the "Company")."

Fourth resolution

The sole partner decides to transfer the registered office to 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole partner decides to accept the resignation and to grant full and complete discharge for the performance of their duties to the extent legally permissible, to Mr. Tomas Filinger, Ms Bérangère Poirier and Mr. Javier Lasso Peña as managers of the Company and further decides to appoint the following for an unlimited period:

- Mrs. Noémie DU RIVAU, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mrs. Janja OVSENIK, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Julien ONILLON, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908,

ici représentée par Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 février 2011.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «AM LuxCo S.à r.l.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153870, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1601, en date du 6 août 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante expose que ArcelorMittal, une société anonyme avec siège à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, et APERAM prénommée avaient dressé un projet de scission partielle publié au Mémorial C numéro 2829 du 24 Décembre 2010.

Que parmi les actifs à transférer à APERAM figuraient toutes les parts sociales détenues par ArcelorMittal dans la Société.

Que la scission partielle a été approuvée par les assemblées générales des actionnaires d'ArcelorMittal et APERAM le 25 janvier 2011, les procès-verbaux desdites assemblées ayant été publiés au Mémorial C numéro 206 du 2 février 2011.

La même partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu' «APERAM» est le seul associé de la Société suite à la prise d'effet de la scission partielle d'ArcelorMittal.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'associé unique clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 14. «L'année sociale de la Société commence le 26 janvier de chaque année et se termine le 25 janvier de l'année suivante.»

Art. 15. (Premier alinéa). «Chaque année, au 25 janvier, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «APERAM LuxCo S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «APERAM LuxCo S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission et de leur accorder pleine et entière décharge de l'accomplissement de leurs fonctions dans la mesure légalement possible, à Monsieur Tomas Filinger, Madame Bérangère Poirier et Monsieur Javier Lasso Peña comme gérants de la Société et décide de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Madame. Noémie DU RIVAU, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Janja OVSENIK, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et

- Monsieur Julien ONILLON, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2198. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011025414/139.

(110030592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 mars 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023773/795/15.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023768/795/17.

WiCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.808.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

"APERAM LuxCo S.à r.l." (formerly: "AM LuxCo S.à r.l.", which name has been changed today by a deed of the undersigned notary), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 153870,

represented by Mrs Béragère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "WiCo 1" (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157808, having its registered office at 19, avenue de Liberté, L2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The same appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

Art. 14. "The Company's year starts on 26 January and ends on 25 January of the following year."

Art. 15. (First paragraph). "Each year, with reference to January 25, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Second resolution

The sole partner decides to transfer the registered office to 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «APERAM LuxCo S.à r.l.», anciennement: «AM LuxCo S.à r.l.», dont la dénomination sociale a été changée aujourd'hui par acte du notaire soussigné), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153870,

ici représentée par Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «WiCo 1» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157808, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La même partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'associé unique clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 14. «L'année sociale de la Société commence le 26 janvier de chaque année et se termine le 25 janvier de l'année suivante.»

Art. 15. (Premier alinéa). «Chaque année, au 25 janvier, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2202. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024871/83.

(110030381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *March 8, 2011* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2011023770/534/16.

WESTA ISIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 7, 2011* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011023771/795/17.

WiCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.809.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

"APERAM LuxCo S.à r.l." (formerly: "AM LuxCo S.à r.l.", which name has been changed today by a deed of the undersigned notary), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 153870,

represented by Mrs Béangère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "WiCo 2" (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157809, having its registered office at 19, avenue de Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The same appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

Art. 14. "The Company's year starts on 26 January and ends on 25 January of the following year."

Art. 15. (First paragraph). "Each year, with reference to January 25, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Second resolution

The sole partner decides to transfer the registered office to 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «APERAM LuxCo S.à r.l.», anciennement: «AM LuxCo S.à r.l.», dont la dénomination sociale a été changée aujourd'hui par acte du notaire soussigné), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153870,

ici représentée par Madame Bérange POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «WiCo 2» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157809, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La même partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'associé unique clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 14. «L'année sociale de la Société commence le 26 janvier de chaque année et se termine le 25 janvier de l'année suivante.»

Art. 15. (Premier alinéa). «Chaque année, au 25 janvier, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2203. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024872/84.

(110030432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Unifida Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023774/795/15.

**APERAM HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AM HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.762.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

- "WiCo 1", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 157808,

represented by Mrs Bérangère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

- "WiCo 2", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 157809,

represented by Ms Ana Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the sole partners of "AM HoldCo S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152762, having its registered office at 19, avenue de Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1217 of 10 June 2010. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2010, not yet published.

The same appearing parties representing the whole corporate capital require the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The partners decide to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

Art. 14. "The Company's year starts on 26 January and ends on 25 January of the following year."

Art. 15. (First paragraph). "Each year, with reference to January 25, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Second resolution

The partners decide to modify the denomination of the Company from "AM Holdco S.à r.l." into "APERAM HoldCo S.à r.l."

As a consequence, Article 1 is amended and shall now read as follows:

Art. 1. "There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "APERAM HoldCo S.à r.l." (the "Company")."

Third resolution

The partners decide to transfer the registered office to 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fourth resolution

The partners decide to accept the resignation and to grant full and complete discharge for the performance of their duties to the extent legally permissible, to Ms Bérange Poirier and Mr. Javier Lasso Peña as managers of the Company and further decides to appoint the following for an unlimited period:

- Mrs. Noémie DU RIVAU, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mrs. Janja OVSENIK, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «WiCo 1», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.808,

ici représentée par Madame Bérange POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

-«WiCo 2», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.809,

ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

Les procurations prémentionnées signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les associés de la société à responsabilité limitée «AM HoldCo S.à r.l.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152762, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1217 du 10 juin 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

Les associés clôturent l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 14. «L'année sociale de la Société commence le 26 janvier de chaque année et se termine le 25 janvier de l'année suivante.»

Art. 15. (Premier alinéa). «Chaque année, au 25 janvier, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «APERAM HoldCo S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «APERAM HoldCo S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission et leur accordent pleine et entière décharge de l'accomplissement de leurs fonctions dans la mesure légalement possible, à Madame Bérangère Poirier et Monsieur Javier Lasso Peña comme gérants de la Société et décident de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Madame Noémie DU RIVAU, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Janja OVSENIK, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2205. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011025413/127.

(110030615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**APERAM Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.775.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

1) "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908, holder of one (1) unlimited share and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) limited shares, represented by Mrs Bérandère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

2) "APERAM HoldCo S.à r.l.", (formerly: "AM HoldCo S.à r.l.", which name has been changed today by a deed of the undersigned notary), a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 152.762, holder of one (1) limited share,

represented by Ms Ana Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the sole partners of "ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156775, having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2803 on December 21, 2010.

The appearing parties state that ArcelorMittal, a société anonyme, with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg and APERAM, prenamed drew up a partial spin-off (scission partielle) proposal published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2829 of 24 December 2010:

That among the assets to be transferred to APERAM was the share with unlimited liability («action de commandité») held by ArcelorMittal in the Company.

That the partial spin-off was approved by the general meetings of the shareholders of ArcelorMittal and APERAM on 25 January 2011, the minutes of these meetings being published in the Memorial C number 206 of 2 February 2011.

The same appearing parties representing the whole corporate capital require the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to confirm "APERAM", previously named, as manager of the Company, respectively to appoint formally "APERAM" as such manager as a consequence of the effectiveness of the partial spin-off of "ArcelorMittal".

Consequently, the second paragraph of Article 1 and the second paragraph of Article 8 are amended and shall now read as follows:

Art. 1. (Second paragraph). "It has one (1) unlimited shareholder ("actionnaire commandité"), namely "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908."

Art. 8. (Second paragraph). "The Manager of the Company is "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908."

Second resolution

The general meeting decides to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 22 is amended and shall now read as follows:

Art. 22. "The Company's financial year shall commence on 26 January and end on 25 January of the following year.

As at 25th January of each year, the Manager(s), shall draw up an inventory and the annual accounts in accordance with the law.

The Manager(s) shall submit such documents, together with the management report, at least one month prior to the annual general meeting, to the Supervisory Board and to the independent auditor, who have to draw up their reports."

Third resolution

The general meeting decides to modify the denomination of the Company from "ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A." into "APERAM Treasury S.C.A."

As a consequence, the first paragraph of Article 2 is amended and shall now read as follows:

Art. 2. (First paragraph). The name of the Company shall be "APERAM Treasury S.C.A."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

ont comparu:

- «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908, détenteur d'une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commanditaire,

ici représentée par Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

- «APERAM HoldCo S.à r.l.», (anciennement: «AM HoldCo S.à r.l.», dont la dénomination sociale a été changée aujourd'hui par acte du notaire soussigné), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762, détenteur d'une (1) action de commanditaire,

ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

Les procurations prémentionnées signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de la société en commandite par actions «ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156775, ayant son siège social au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2803, en date du 21 décembre 2010.

Les parties comparantes exposent que ArcelorMittal, une société anonyme avec siège à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, et APERAM prénommée avaient dressé un projet de scission partielle publié au Mémorial C numéro 2829 du 24 Décembre 2010.

Que parmi les actifs à transférer à APERAM figurait l'action de commandité détenue par ArcelorMittal dans la Société.

Que la scission partielle a été approuvée par les assemblées générales des actionnaires d'ArcelorMittal et APERAM le 25 janvier 2011, les procès-verbaux desdites assemblées ayant été publiés au Mémorial C numéro 206 du 2 février 2011.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale confirme «APERAM», prénommée, comme gérante de la Société, respectivement nomme formellement «APERAM» comme gérante de la Société suite à la prise d'effet de la scission partielle d'ArcelorMittal.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1 et le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa). «Elle compte un (1) associé commandité, à savoir «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908.»

Art. 8. (Deuxième alinéa). «Le Gérant est «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'assemblée générale clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié comme suit:

Art. 22. «L'exercice social commence le 26 janvier et finit le 25 janvier de l'année suivante.

Au 25 janvier de chaque année, le/les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le(s) Gérant(s) remet(tent) ces pièces ainsi que le rapport de gestion, un mois au moins avant l'Assemblée générale annuelle, au Conseil de Surveillance et au réviseur d'entreprises qui doivent faire leurs rapports.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «APERAM Treasury S.C.A.».

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «La Société a pour dénomination «APERAM Treasury S.C.A.»»

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2207. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011025404/142.

(110030619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**APERAM Sourcing S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. ArcelorMittal Stainless Sourcing S.C.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.760.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

1) "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908, holder of one (1) unlimited share and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) limited shares, represented by Mrs Bérange POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

2) "APERAM HoldCo S.à r.l.", (formerly: "AM HoldCo S.à r.l.", which name has been changed today by a deed of the undersigned notary), a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 152.762, holder of one (1) limited share,

represented by Ms Ana Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 February 2011.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the sole partners of "ArcelorMittal Stainless Sourcing S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156770, having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2799 on December 21, 2010.

The appearing parties state that ArcelorMittal, a société anonyme, with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg and APERAM, prenamed drew up a partial spin-off (scission partielle) proposal published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2829 of 24 December 2010:

That among the assets to be transferred to APERAM was the share with unlimited liability («action de commandité») held by ArcelorMittal in the Company.

That the partial spin-off was approved by the general meetings of the shareholders of ArcelorMittal and APERAM on 25 January 2011, the minutes of these meetings being published in the Memorial C number 206 of 2 February 2011.

The same appearing parties representing the whole corporate capital require the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to confirm "APERAM", previously named, as manager of the Company, respectively to appoint formally "APERAM" as such manager as a consequence of the effectiveness of the partial spin-off of "ArcelorMittal".

Consequently, the second paragraph of Article 1 and the second paragraph of Article 8 are amended and shall now read as follows:

Art. 1. (Second paragraph). "It has one (1) unlimited shareholder ("actionnaire commandité"), namely "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908."

Art. 8. (Second paragraph). "The Manager of the Company is "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908."

Second resolution

The general meeting decides to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 22 is amended and shall now read as follows:

Art. 22. "The Company's financial year shall commence on 26 January and end on 25 January of the following year.

As at 25th January of each year, the Manager(s), shall draw up an inventory and the annual accounts in accordance with the law.

The Manager(s) shall submit such documents, together with the management report, at least one month prior to the annual general meeting, to the Supervisory Board and to the independent auditor, who have to draw up their reports. "

Third resolution

The general meeting decides to modify the denomination of the Company from "ArcelorMittal Stainless Sourcing S.C.A." into "APERAM Sourcing S.C.A."

As a consequence, the first paragraph of Article 2 is amended and shall now read as follows:

Art. 2. (First paragraph). The name of the Company shall be "APERAM Sourcing S.C.A."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

ont comparu:

- «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908, détenteur d'une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commanditaire,

ici représentée par Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

- «APERAM HoldCo S.à r.l.», (anciennement: «AM HoldCo S.à r.l.»), dont la dénomination sociale a été changé aujourd'hui par acte du notaire soussigné), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762, détenteur d'une (1) action de commanditaire,

ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

Les procurations prémentionnées signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de la société en commandite par actions «ArcelorMittal Stainless Sourcing S.C.A.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156760, ayant son siège social au 12C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2799, en date du 21 décembre 2010.

Les parties comparantes exposent que ArcelorMittal, une société anonyme avec siège à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, et APERAM prénommée avaient dressé un projet de scission partielle publié au Mémorial C numéro 2829 du 24 Décembre 2010.

Que parmi les actifs à transférer à APERAM figurait l'action de commandité détenue par ArcelorMittal dans la Société.

Que la scission partielle a été approuvée par les assemblées générales des actionnaires d'ArcelorMittal et APERAM le 25 janvier 2011, les procès-verbaux desdites assemblées ayant été publiés au Mémorial C numéro 206 du 2 février 2011.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale confirme «APERAM», prénommée, comme gérante de la Société, respectivement nomme formellement «APERAM» comme gérante de la Société suite à la prise d'effet de la scission partielle d'ArcelorMittal.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1 et le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa). «Elle compte un (1) associé commandité, à savoir «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908.»

Art. 8. (Deuxième alinéa). «Le Gérant est «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'assemblée générale clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié comme suit:

Art. 22. «L'exercice social commence le 26 janvier et finit le 25 janvier de l'année suivante.

Au 25 janvier de chaque année, le/les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le(s) Gérant(s) remet(tent) ces pièces ainsi que le rapport de gestion, un mois au moins avant l'Assemblée générale annuelle, au Conseil de Surveillance et au réviseur d'entreprises qui doivent faire leurs rapports.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «APERAM Sourcing S.C.A.».
En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «La Société a pour dénomination «APERAM Sourcing S.C.A.»»

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2208. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011025403/141.

(110030629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

AMO Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.577.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"APERAM HoldCo S.à r.l.", (formerly: "AM HoldCo S.à r.l.", which name has been changed today by a deed of the undersigned notary), a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 152.762,

here represented by Mrs Bérange POIRIER, Legal Counsel,
professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 10 February 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "AMO Holding 7 S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135577 and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 420 of February 19, 2008 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2320 of October 29, 2010.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner decide to change the financial year which now shall begin on 26 January and shall end on 25th January of the following year.

The current financial year that started on 1 January 2011 is closed on 25 January 2011 at 24:00. As a consequence, Article 18 is amended and shall now read as follows:

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 26 January and shall terminate on the 25 January of the following year."

Second resolution

The partner decides to transfer the registered office to 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Third resolution

The partner decides to accept the resignation and to grant full and complete discharge for the performance of their duties to the extent legally permissible, to Mr Juan Rios, Mr Egbert Jansen, Mrs Hilde Van Grembergen and Mr Patricio

Javier Lasso Pena as directors of the Company and further decides to appoint the following for a period ending on the Annual General Meeting of the shareholders of the Company of 2015:

- Mrs. Noémie DU RIVAU, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mrs. Janja OVSENIK, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Guillaume BAZETOUX, with professional address at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The partner decides to accept the resignation and to grant full and complete discharge for the performance of his duties to the extent legally permissible, to Laurent SCHUMACHER as auditor of the Company and further decides to appoint the following for a period ending on the Annual General Meeting of the shareholders of the Company of 2015:

Mrs. Jean-François HUGO, with professional address at 12C Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«APERAM HoldCo S.à r.l.», (anciennement: «AM HoldCo S.à r.l.», dont la dénomination sociale a été changé aujourd'hui par acte du notaire soussigné), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762,

ici représentée Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "AMO Holding 7 S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135577 et constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 19 février 2008 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 29 octobre 2010.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

L'actionnaire clôt l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, l'article 18 des statuts est modifié comme suit:

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de transférer le siège social de la Société au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire décide d'accepter la démission et leur accorde pleine et entière décharge de l'accomplissement des leurs fonctions dans la mesure légalement possible, à Monsieur Juan Rios, Monsieur Egbert Jansen, Madame Hilde Van Grembergen et Monsieur Patricio Javier Lasso Pena comme administrateurs de la Société et décide de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015:

- Madame. Noémie DU RIVAU, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Janja OVSENIK, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et

- Monsieur Guillaume BAZETOUX, avec adresse professionnelle au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire décide d'accepter la démission et lui accorde pleine et entière décharge de l'accomplissement de sa fonction dans la mesure légalement possible, à Monsieur Laurent SCHUMACHER comme commissaire de la Société et décide de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Jean-François HUGO, avec adresse professionnelle au 12C Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2210. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011026118/114.

(110031443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

AMSSSLu, APERAM Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. ArcelorMittal - Stainless Service Luxembourg S.A.).

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 48.965.

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «ArcelorMittal Stainless Belgium», une société Naamloze Vennootschap régie par le droit belge, avec siège social au boulevard de l'Impératrice, 66, B-1000 Bruxelles,

ici représentée par Madame Bérange POIRIER, Legal Counsel,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le

- «Al-Fin», une société Naamloze Vennootschap régie par le droit belge, avec siège social au Swinnenwijerweg 5, Genk Zuid, Zone 6A, B-3600 Genk,

ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal,

avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genk, le 9 février 2011.

Les procurations prémentionnées signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les actionnaires de la société anonyme «ArcelorMittal -Stainless Service Luxembourg S.A.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48965, ayant son siège social à L-4830 Rodange, Site du PED, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 de 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 26 mars 2008.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 26 janvier et se terminera le 25 janvier de l'année suivante.

Les actionnaires clôturent l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 au 25 janvier 2011 à 24h00.

En conséquence, les deux premiers alinéas de l'article 20 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 20. (Deux premier alinéas). «L'année sociale de la Société commence le 26 janvier de chaque année et se termine le 25 janvier de l'année suivante.

Au 25 janvier de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination sociale de la Société en «APERAM Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.» en abrégé «AMSSSLu».

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «APERAM Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.» en abrégé «AMSSSLu».»

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2211. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011025402/54.

(110030641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

LPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.540.

Le règlement de gestion de LaSalle Property Platform FCP-SIF a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175080/11.

(100202219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

LDIG (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.523.

Le règlement de gestion de LD Opportunities Fund FCP-SIF a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001166/11.

(100203610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Le Règlement de Gestion de ERGO GLOBAL au 21 décembre 2010 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour *DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG*

Frédéric ADAM / Jean-Luc NEYENS

Référence de publication: 2011000218/13.

(100203116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

LDIG Master (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.485.

Le règlement de gestion de LD Opportunities Master Fund FCP-SIF a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001167/11.

(100203607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.989.

Im Jahr zweitausendelf, am siebten Februar:

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1. „EGL Holding Luxembourg AG“, eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxemburg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.420 (nachfolgend die "Aufnehmende Gesellschaft") und gegründet gemäß notarieller Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 21. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1302 am 20. Dezember 2004, deren Satzung mehrmals abgeändert worden ist, zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 16. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 377, am 20. Februar 2010,

vertreten durch Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrates der Aufnehmenden Gesellschaft aufgrund einer Vollmacht, die ihm durch einen Beschluss des Verwaltungsrats der Aufnehmenden Gesellschaft vom 28. Januar 2011 erteilt wurde,

UND

2. „EGL Renewable Luxembourg AG“, eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxemburg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.989 (nachfolgend die "Absorbierte Gesellschaft", zusammen mit der Aufnehmenden Gesellschaft nachfolgend die "Verschmelzenden Gesellschaften") und gegründet gemäß notarieller Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 11. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 246 am 30. Januar 2008, deren Satzung mehrmals abgeändert worden ist, zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 20. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2263, am 19. November 2009,

vertreten durch Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrates der Absorbierten Gesellschaft aufgrund der Vollmacht, die ihm durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Absorbierten Gesellschaft vom 28. Januar 2011 erteilt wurde.

Auszüge der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die erschienenen Personen und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit dieser zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorbenannt, haben den Notar gebeten, den nachfolgenden gemeinsamen Verschmelzungsplan (der "Gemeinsame Verschmelzungsplan") zu beurkunden:

GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN

Die Verwaltungsräte der Verschmelzenden Gesellschaften haben den folgenden Gemeinsamen Verschmelzungsplan für die Verschmelzung der Verschmelzenden Gesellschaften gemäß Sektion XIV (Verschmelzungen) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geltenden Fassung (das „Gesetz über Handelsgesellschaften“) erstellt.

1. Verschmelzung. Die Aufnehmende Gesellschaft beabsichtigt, mit der Absorbierten Gesellschaft durch eine Verschmelzung durch Aufnahme unter Anwendung des vereinfachten Verschmelzungsverfahrens nach Artikeln 278 ff. des Gesetzes über Handelsgesellschaften, zu verschmelzen (die "Verschmelzung").

2. Die Verschmelzenden Gesellschaften.

2.1 Form, Name, Sitz und Zweck der Verschmelzenden Gesellschaften

EGL Holding Luxembourg AG. Die Aufnehmende Gesellschaft existiert unter dem Namen EGL Holding Luxembourg AG und ist eine nach luxemburgischem Recht gegründete société anonyme mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxemburg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.420.

Der Gesellschaftszweck der Aufnehmenden Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder die zur selben Gruppe gehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren. Desweiteren kann die Aufnehmende Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Aufnehmende Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern. Zweck der Aufnehmenden Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Aufnehmende Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

EGL Renewable Luxembourg AG. Die Absorbierte Gesellschaft existiert unter dem Namen EGL Renewable Luxembourg AG und ist eine nach luxemburgischem Recht gegründete société anonyme mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxemburg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.989.

Der Gesellschaftszweck der Absorbierten Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren. Desweiteren kann die Absorbierte Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Absorbierte Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern. Zweck der Absorbierten Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Absorbierte Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

2.2 Stammkapital der Verschmelzenden Gesellschaften

Das Stammkapital der Aufnehmenden Gesellschaft beträgt zwei Millionen dreihunderteinundfünfzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 2.351.700,-), aufgeteilt in dreiundzwanzigtausendfünfhundertsiebzehn (23.517) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), für die die Einlage vollständig erbracht wurde.

Das Stammkapital der Absorbierten Gesellschaft beträgt dreizehn Millionen achthunderttausend Euro (EUR 13.800.000,-), aufgeteilt in einhundertachtunddreißigtausend (138.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) für die die Einlage vollständig erbracht wurde. Die Aufnehmende Gesellschaft hält alle ausgegebenen Aktien der Absorbierten Gesellschaft.

2.3 Die Aufnehmende Gesellschaft nach der Verschmelzung

Nach der Verschmelzung wird die Aufnehmende Gesellschaft unter dem Namen „EGL Holding Luxembourg AG“ als société anonyme nach luxemburgischem Recht mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxemburg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.420, fortgeführt.

Durch die Verschmelzung wird das Stammkapital der Aufnehmenden Gesellschaft nicht verändert. Eine Ausgleichszahlung (soulte) wird nicht gezahlt.

3. Hintergrundinformationen zur Verschmelzung.

3.1 Von einem rechtlichen Standpunkt

Der Aufnehmenden Gesellschaft wird durch die Verschmelzung das Vermögen (Aktiva und Passiva) der Absorbierten Gesellschaft als Ganzes übertragen. Die Aktiva und Passiva werden zum Buchwert übertragen.

Die Absorbierte Gesellschaft wird am Stichtag (wie unten definiert) ohne Abwicklung aufgelöst und alle Aktien der Absorbierten Gesellschaft werden annulliert.

Alle bestehenden Verpflichtungen und Lasten, welche zwischen den Verschmelzenden Gesellschaften bestehen, werden am Stichtag durch die Verschmelzung annulliert. Die Rechtsverhältnisse zwischen der Absorbierten Gesellschaft und Dritten werden nach der Verschmelzung als Rechtsverhältnis zwischen der Aufnehmenden Gesellschaft und diesen Dritten weitergeführt.

3.2 Von einem wirtschaftlichen Standpunkt

Vom wirtschaftlichen Standpunkt ist aufgrund des geänderten Geschäftsplanes die Aufrechterhaltung der Absorbierten Gesellschaft als eigenständige Einheit nicht erforderlich. Die Verschmelzung dient der Vereinfachung der Gruppenstruktur.

4. Datum, ab welchem die Geschäfte der Absorbierten Gesellschaft aus buchhalterischer Sicht als für die Aufnehmende Gesellschaft getätigt gelten. Dem Verschmelzungsplan werden die Jahresabschlüsse der Verschmelzenden Gesellschaften zum 30. September 2010 zugrunde gelegt.

Aus buchhalterischer Sicht gelten alle Geschäfte der Absorbierten Gesellschaft ab (einschließlich) des 1. Oktobers 2010 als für die Aufnehmende Gesellschaft getätigt.

5. Stichtag der Verschmelzung. Die Verschmelzung wird einen Monat nach der Veröffentlichung des vorliegenden Gemeinsamen Verschmelzungsplanes im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zwischen den Verschmelzenden Gesellschaften wirksam, sofern nicht gemäß Artikel 279 (1) (c) des Gesetzes über Handelsgesellschaften ein oder mehrere Aktionäre der Aufnehmenden Gesellschaft, welche(r) mindestens 5% des Stammkapitals der Aufnehmenden Gesellschaft hält (halten), innerhalb dieser Frist die Einberufung einer Generalversammlung zum Beschluss über die Verschmelzung verlangt (der „Stichtag“).

Gemäß Artikel 273 des Gesetzes über Handelsgesellschaften wird die Verschmelzung Dritten gegenüber am Tag der Veröffentlichung eines notariellen Zertifikates im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, welches bestätigt, dass die Bedingungen des Artikels 279 des Gesetzes über Handelsgesellschaften erfüllt wurden, wirksam.

Gemäß Artikel 274 des Gesetzes über Handelsgesellschaften werden am Stichtag alle Aktiva und Passiva der Absorbierten Gesellschaft automatisch an die Aufnehmende Gesellschaft übertragen und die Absorbierte Gesellschaft wird ohne Liquidation aufgelöst.

6. Vorteile, die den Verwaltungsratsmitgliedern und den Wirtschaftsprüfern gewährt werden. Den Mitgliedern des Verwaltungsrats der Verschmelzenden Gesellschaften und den Wirtschaftsprüfern der Verschmelzenden Gesellschaften werden keine besonderen Vorteile im Rahmen der Verschmelzung gewährt.

7. Spezielle Rechte, die den Aktionären oder Inhabern sonstiger Wertpapiere gewährt werden. Aktionären oder Inhabern sonstiger Wertpapiere werden im Rahmen der Verschmelzung keine besonderen Rechte eingeräumt. Außer Aktien haben die Verschmelzenden Gesellschaften keine Anleihen oder sonstigen Wertpapiere ausgegeben.

8. Arbeitnehmer. Die Aufnehmende Gesellschaft hat vier Arbeitnehmer und die Absorbierte Gesellschaft hat keine Arbeitnehmer. Die Verschmelzung hat keine Auswirkungen auf bestehende Arbeitsverhältnisse.

9. Einsichtnahme in Dokumente. Alle Aktionäre der Aufnehmenden Gesellschaft sind berechtigt, im Laufe eines Monats vor dem Stichtag in die folgenden Dokumente am Gesellschaftssitz der Aufnehmenden Gesellschaft Einsicht zu nehmen:

- den Gemeinsamen Verschmelzungsplan;
- die geprüften Jahresabschlüsse der Verschmelzenden Gesellschaften für die letzten drei Geschäftsjahre und die Berichte der Verwaltungsräte zu diesen Jahresabschlüssen.

Jeder Aktionär auf Anfrage kann kostenlos eine Kopie dieser Dokumente erhalten.

10. Generalversammlung der Verschmelzenden Gesellschaften. Gemäß Artikel 279 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ist (sind) einer oder mehrere Aktionäre der Aufnehmenden Gesellschaft, der (die) mindestens 5% des Stammkapitals hält (halten), berechtigt, innerhalb einer Frist von einem Monat vor der Wirksamkeit der Verschmelzung zwischen den Verschmelzenden Gesellschaften zu verlangen, dass eine Generalversammlung der Aktionäre der Aufnehmenden Gesellschaft einberufen wird, um über die Zustimmung zur Verschmelzung abzustimmen.

Eine Generalversammlung der Aktionäre der Absorbierten Gesellschaft, um über die Zustimmung zur Verschmelzung zu entscheiden, ist nicht erforderlich, da die Absorbierte Gesellschaft vollständig von der Aufnehmenden Gesellschaft gehalten wird.

11. Verschmelzungsformalitäten. Die Aufnehmende Gesellschaft wird allen Formalitäten, einschließlich solcher Ankündigungen, wie sie von Gesetzes wegen vorgeschrieben sind, entsprechen, die für die Wirksamkeit der Verschmelzung und die Übertragung und Abtretung des Vermögens als Ganzes der Absorbierten Gesellschaft (Aktiva und Passiva) in Übereinstimmung mit Artikel 274 des Gesetzes über Handelsgesellschaften notwendig oder nützlich sind.

12. Auflösung der Absorbierten Gesellschaft. Die Absorbierte Gesellschaft wird am Stichtag ohne Liquidation aufgelöst.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers der Absorbierten Gesellschaft enden am Stichtag und den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird hiermit Entlastung erteilt.

13. Aufbewahrung der Dokumente der Absorbierten Gesellschaft. Die Gesellschaftsakten der Absorbierten Gesellschaft werden am Gesellschaftssitz der Aufnehmenden Gesellschaft für mindestens 5 Jahre ab dem Stichtag aufbewahrt.

14. Auslagen. Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Lasten, die im Rahmen der Verschmelzung entstehen, werden von der Aufnehmenden Gesellschaft getragen.

Der unterzeichnende Notar bestätigt hiermit die Existenz und die Rechtmäßigkeit des Gemeinsamen Verschmelzungsplans und die Erfüllung aller Handlungen und Formalitäten, die den Verschmelzenden Gesellschaften für die Verschmelzung obliegen.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde, der eine englische Übersetzung folgt; auf Verlangen der erschienenen Parteien geht im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung vor.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem die Urkunde dem dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnort bekannten erschienenen Vertreter der Parteien vorgelesen worden ist, hat dieser Vertreter vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Es folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of February,
before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. EGL Holding Luxembourg AG, a société anonyme having its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 103.420 (hereinafter referred to as the "Acquiring Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, on 21 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1302 on 20 December 2004, the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 377, on 20 February 2010,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as representative of the Acquiring Company by virtue of a proxy granted pursuant to a resolution of the board of directors of the Acquiring Company adopted on 28 January 2011;

AND

2. EGL Renewable Luxembourg AG, a société anonyme having its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 134.989 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company", together with the Acquiring Company the "Merging Companies") and incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary, residing in Junglinster on 11 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 246, on 30 January 2008 the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2263, on 19 November 2009,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as representative of the Acquiring Company by virtue of a proxy granted pursuant to a resolution of the board of directors of the Absorbed Company adopted on 28 January 2011;

Excerpts of the minutes of the meetings of the boards of directors, after having been signed ne varietur by the appearing persons and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following common merger plan (the "Merger Plan"):

COMMON MERGER PLAN

The board of directors of each of the Merging Companies have drawn up the following merger plan for the Merging Companies' merger pursuant to section XIV (Mergers) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

1. Merger. The Acquiring Company intends to merge with and absorb the Absorbed Company pursuant to the simplified merger procedure regime provided for in articles 278 et seq. of the Law (the "Merger").

2. The Merging Companies.

2.1 Form, denomination, registered office and purpose of the Merging Companies

EGL Holding Luxembourg AG. The Acquiring Company exists under the name EGL Holding Luxembourg AG and is a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 103.420.

The Acquiring Company's corporate object is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Acquiring Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. Furthermore, the Acquiring Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Acquiring Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Acquiring Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

EGL Renewable Luxembourg AG. The Absorbed Company exists under the name EGL Renewable Luxembourg AG and is a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 134.989.

The Absorbed Company's corporate object is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Absorbed Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. Furthermore, the Absorbed Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Absorbed Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Absorbed Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

2.2 Share capital of the Merging Companies

The share capital of the Acquiring Company is set at two million three hundred and fifty-one thousand seven hundred euro (EUR 2,351,700.-) divided into twenty-three million five hundred and seventeen (23,517) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

The share capital of the Absorbed Company is set at thirteen million eight hundred thousand euro (EUR 13,800,000.-) divided into one hundred and thirty-eight thousand (138,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which shares are fully paid up. The Acquiring Company holds all shares issued by the Absorbed Company.

2.3 The Acquiring Company after the Merger

After the Merger, the Acquiring Company will continue to exist under the denomination "EGL Holding Luxembourg AG" and in the form of a Luxembourg société anonyme, with its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B103.420.

The share capital of the Acquiring Company shall not be amended or modified by the merger. No cash payment (soulte) shall be made.

3. Background information on the Merger.

3.1 Legal

The Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession of title as a result of the Merger. The assets and liabilities are transferred at their book value.

The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company on the Effective Date (as defined below), on which all the shares of the Absorbed Company shall be cancelled.

Any claims and debts that may exist between the Merging Companies are cancelled at the Effective Date. The legal relationships between the Absorbing Company and third parties are, as a consequence of the merger, continued between the Acquiring Company and such third parties.

3.2 Economic

From an economic point of view, and based on the amended business plan, the continuation of the Absorbed Company as separate entity is not required. As a consequence of the merger, the structure of companies of the group will be simplified.

4. Date on which the rights and Obligations of the Absorbed Company are recorded in the accounts of the Acquiring Company. The Merger Plan is based on the annual accounts of each of the Merging Companies as at 30 September 2010.

From an accounting point of view, the activities of the Absorbed Company will be considered to have been carried out on behalf of the Acquiring Company as from 1st October 2010.

5. Effective Date of the Merger. The merger shall be effective between the Merging Companies upon the expiry of the period of one (1) month from the date of publication of the present Merger Plan in the Luxembourg official gazette, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, subject to no shareholder of the Acquiring Company representing at least 5% of the share capital requiring the convening of a general meeting of shareholders in accordance with article 279 (1) (c) of the Law to resolve upon the merger (the "Effective Date").

In accordance with article 273 of the Law, the merger will be effective towards third parties following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of a notary certificate confirming that the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

In accordance with article 274 of the Law, at the Effective Date, all assets and liabilities of the Absorbed Company are automatically transferred to the Acquiring Company and the Absorbed Company shall cease to exist.

6. Advantages granted to the Directors or Auditors. No special advantages are granted to the members of the boards of directors of the Merging Companies or the auditors of the Merging Companies in respect of the Merger. The Merging Companies have not issued any securities other than their shares.

7. Specific rights granted to shareholders or holders of other securities. None of the Merging Companies have granted specific rights to shareholders or holders of securities other than shares. Other than its shares, the Absorbed Company has not issued any bonds or other financial instruments.

8. Employees. The Acquiring Company has four employees. The Absorbed Company does not have employees. The merger has no effect on the existing employment.

9. Consultation of documentation. All shareholders of the Acquiring Company are entitled to inspect the following documents at the registered office of the Acquiring Company within one month prior to the Effective Date:

- the Merger Plan;
- the audited annual accounts of the Merging Companies for the past three financial years, as well as the management reports on such accounts.

Each shareholder may obtain a copy of such documents upon request and free of charge.

10. General meeting of shareholders of the Merging Companies. In compliance with article 279 of the Law, one or more of the shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% of the share capital of the Acquiring Company is/are entitled, within the one month period before the Effective Date, to require that a general meeting of shareholders of the Acquiring Company is convened in order to resolve on the merger.

No general meeting of the shareholders of the Absorbed Company must be convened in order to resolve on the approval of the merger, as the Absorbed Company is wholly-owned by the Acquiring Company.

11. Merger formalities. The Acquiring Company shall carry out all formalities including any announcements prescribed by law, which are necessary or useful to give full effect to the Merger and the transfer of the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

12. Dissolution of the Absorbed Company. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company on the Effective Date.

The mandates of the directors and of the auditors of the Absorbed Company will end on the Effective Date, and discharge is hereby granted to the directors and the auditor of the Absorbed Company.

13. Keeping of the corporate files of the Absorbed Company. The corporate files of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Acquiring Company for a period of at least five years starting on the Effective Date.

14. Expenses. The expenses, costs, fees and charges arising in connection with the merger shall be borne by the Acquiring Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies for the merger.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English version; at the request of the same appearing persons and in case of any inconsistency between the English and the German text, the German text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by their surname, first name and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Gezeichnet: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. Februar 2011. Relation: EAC/2011/1897. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung beim Handels-und Firmenregister in Luxemburg.

Beles, den 21 FEV. 2011.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2011027181/320.

(110032399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société SIX Pay S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, inscrite sous le numéro B 144.087 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 266, du 6 février 2009,

tenue par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 décembre 2010, enregistrée à Luxembourg AC, le 07 janvier 2011, LAC/2011/1197, aux droits de 75.- € et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 14 janvier 2011 sous le numéro L110007717, une erreur matérielle s'est glissée dans la version française et anglaise de l'acte tant dans l'entête de l'acte que dans le texte de l'acte en ce qui concerne le siège social de la société SIX Pay S.A..

Il y a donc lieu de rectifier cette erreur alors que le siège social de la société n'est pas «L-5365 Munsbach, 10, parc d'Activité Syrdall», mais «L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann».

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2692. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011010543/27.

(110011252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.025,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKey Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.381 (the Company). The Company was incorporated on June 8, 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 18, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 850 at page 40763. The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger on June 10, 2004, published on April 9, 2005 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 314 at page 15050. The Articles were further amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 30, 2010, under number 2609 at page 125211. The Articles have not been amended since then.

There appeared:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 155.686 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 775,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to seven hundred and seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 775,025.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 775,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to seven hundred and seventy-five thousand and twenty-five euro (EUR 775,025.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of seventy-eight million five hundred and fifty-five thousand eight hundred and thirty euro and ninety-five eurocents (EUR 78,555,830.95.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) twenty-five euro (EUR 25.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) seventy-eight million five hundred and fifty-five thousand eight hundred and five euro and ninety-five eurocents (EUR 78,555,805.95.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated December 1, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and

(ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 2, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per December 1, 2010 and booked under item "Liabilities and shareholders' equity/Creditors/ due and payable after more than one year/McKey Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at seventy-eight million and five hundred and fifty-five thousand and eight hundred and thirty euro and ninety-five eurocents (EUR 78,555,830.95.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred and seventy-five thousand twenty-five Euro (EUR 775,025.-) represented by thirty-one thousand and one (31,001) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKey Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.381 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2004 sous le numéro 850 à la page 40763. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par acte reçu de Maître Joseph Elvinger le 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 avril 2005 sous le numéro 314 à la page 15050. Les Statuts ont ensuite été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2010, sous le numéro 2609 à la page 125211. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.686 et ayant un capital social d'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq euros (EUR 775.025) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises telles que décrites au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq euros (EUR 775.025) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Actionnaire Unique, susmentionné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), et de libérer celle-ci totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant total de soixante-dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent trente euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.555.830,95) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt-cinq euros (EUR 25) seront alloués au compte du capital social de la Société; et

(ii) soixante-dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.555.805,95) seront alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance a été certifiée aux moyens, entre autres,

(i) du bilan de la Société en date du 1^{er} décembre 2010 et signés pour approbation par la gérance de la Société (les Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 2 décembre 2010 et émis par la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société en ce qui concerne la Créance dispose en substance que:

«- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur le bilan annexé en date du 1^{er} décembre 2010 et répertoriée sous l'élément «Liabilities and shareholders' equity/Creditors/ due and payable after more than one year/McKey Luxembourg Holdings S.à r.l.» (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction;

- se basant sur des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée conformément au Bilan à soixante-dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent trente euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.555.830,95) et depuis le Bilan, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient dépréciés l'apport fait à la Société;

- la Créance contributive à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est pas sujette à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la

Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat d'apport ainsi qu'une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq euros (EUR 775,025), représenté par trente-et-un mille et une (31.001) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.000.-(six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54326. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172256/220.

(100199811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Signam International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 44.620.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SIGNAM INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.620, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 470 du 11 octobre 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2223 du 6 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi.
2. Modification afférente des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de Holding 29 en Soparfi.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 2 et 15 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

«Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN, F. ROB, M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54324. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172371/83.

(100199789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

En date du 21 décembre 2010 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Renouvellement des mandats de Manacor (Luxembourg) S.A., gérant A, Mutua (Luxembourg) S.A., gérant A et Mme Franca Conti, gérant B avec effet au 25 novembre 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010172607/15.

(100199520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Frontstorm Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.121.

EXTRAIT

Les gérants de la Société font remarquer que l'Associé "Luxmed Holdings Limited" s'appelle désormais "DPMT Investments Limited".

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010172628/13.

(100199518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Tanna Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.216.

Suite à les lettres signées en date du 15 décembre 2010, le Conseil de Gérance de la société Tanna Holding S.à r.l. a été avisé de la démission des Gérants suivantes:

- Manacor (Luxembourg) S.A., avec adresse à 46A, J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant B, à compter du 15 décembre 2010.

- Martinus Weijermans, né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, le Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnel, 46A, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant B, à compter du 15 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxemborg) S.A.

Signatures

Gérant Domiciliataire

Référence de publication: 2010172751/18.

(100199514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "APPLEX S.A." ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 110.162, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2005 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 janvier 2006, n° 51 page 2439.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les dix (10) actions émises, toutes sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, que les actionnaires ont renoncé aux formalités légales de convocation et se déclarent dûment informés de l'ordre du jour sur lequel la présente Assemblée est appelée à délibérer.

III. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant:

1. Suite à erreur matérielle glissée à la constitution de la Société dans l'unité monétaire d'expression de la valeur nominale des actions, modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante mille dollars US (40.000,USD), représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de quatre mille dollars US (4.000,-USD) chacune.»;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.»;

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»;

5. Transfert du siège social de la société avec effet immédiat;

6. Révocation avec effet immédiat des administrateurs, Monsieur Fernand WISER et Monsieur Philippe NOCQUET;

7. Nomination d'un administrateur unique, en remplacement des administrateurs révoqués et détermination de la durée de son mandat;

8. Révocation du commissaire aux comptes;

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

10. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Suite à erreur matérielle glissée à la constitution de la Société dans l'unité monétaire d'expression de la valeur nominale des actions, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille dollars US (40.000,-USD), représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de quatre mille dollars US (4.000,-USD) chacune.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son rempla-

ment, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 66, avenue Guillaume, L-8009 Strassen avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs, Monsieur Fernand WISER et Monsieur Philippe NOCQUET.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L7412 Bour, 5, rue d'Arlon, au mandat d'administrateur unique de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur René MORIS de son mandat de commissaire aux comptes et de nommer la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE FINANCE EXPERTISE COMPTABLE (en abrégé FIFEC SA), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.340, au mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55753. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172821/180.

(100200441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Budowa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.525.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung gehalten am 19. November 2010 hervor, dass:

1) die Generalversammlung erneuert für eine Dauer von sechs Jahren das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds und mit der täglichen Geschäftsführung Beauftragten Herr Heinrich KEMPA, Architekt, wohnhaft in Differdingen, mit der Befugnis alle Immobilientransaktionen vorzunehmen, Hypotheken zu bestellen und Hypothekarstreichungen zu gewähren, ohne Einschränkung.

2) die Generalversammlung widerruft die beiden Verwaltungsmitglieder Jakub KONOPKA und Maciej BIAŁEK.

3) die Generalversammlung ernennt an deren Stelle zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs Jahren:

- Frau Tatiana KEMPA, bachelor of business administration, wohnhaft in D-76131 Karlsruhe, 23, Hirtenweg,
- Herr Piotr SADOWSKI, Baufacharbeiter, wohnhaft in PL-42-674 Zbrosławice (Polen), Piaskowa, 14.

Gezeichnet: Kempa Kempa, Sadowski.

Für die Gesellschaft

Kempa

Référence de publication: 2010174234/21.

(100199512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Sarazota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.602.

—
Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 novembre 2010:

1. Le mandat du Commissaire aux comptes la société G.C.C. S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- La société G.C.C. S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN ...
20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011010539/17.

(110011454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Schlossburg Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 106.198.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 10 janvier 2011 au siège social 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg:

Que:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société SCHLOSSBURG INVEST S.A.H, à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2011010540/15.

(110011373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.754.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 décembre 2010

En date du 8 décembre 2010, l'Associé Unique de Western Union Luxembourg Holdings 1 S. à r. l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Martin John Yit-Keon Wong en qualité de gérant A de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2011010556/14.

(110011489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Société civile immobilière T E T, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3333 Hellange, 9, Beetebuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 3.352.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 22 janvier 2010

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

les associés décident de transférer le siège social à L-3333 Hellange, 9, Beetebuergerstrooss.

Le transfert du siège social prend effet au 1^{er} janvier 2011

Signé

- 1) Madame Jeanne Steffen-Burggraff
- 2) Madame Marthe Trierweiler-Neu
- 3) Monsieur Pascal Bermes
- 4) Madame Rita Bermes-Herber
- 5) Madame Carole Welter-Herber

Signatures.

Référence de publication: 2011010544/18.

(110011304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Vulcalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.708.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, tenue le 28 décembre 2010 au siège social à Luxembourg, à l'unanimité, les actionnaires décident:

Que:

- A l'unanimité, les actionnaires présents décident de la révocation de la société KOHNEN & ASSOCIES SARL de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- Ils décident également de nommer en remplacement, avec effet au jour de la présente assemblée, Monsieur Richard GAUTHROT, expert comptable, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011010555/18.

(110011509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Smart Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 121.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011014272/9.

(110016585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 décembre 2010

Le 8 décembre 2010, l'Associé Unique de Western Union Luxembourg Holdings 2 S. à r. l. ("la Société"), a pris la résolution suivante:

- de révoquer Monsieur Martin John Yit-Keon Wong en tant que Gérant A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011010557/14.

(110011386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Ammag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.437.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 15 décembre 2010

Résolution:

Les membres du Conseil de gérance décident, de nommer Monsieur Etienne JACQUES, Gérant A, comme Président du Conseil de Gérance de la Société.

Pour copie conforme
Yvan JUCHEM / Etienne JACQUES
Gérant B / Gérant A - Président

Référence de publication: 2011011041/15.

(110011783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Arnage Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.723.

Extrait de la résolution prise par les gérants en date du 19 janvier 2011 à Luxembourg.

- Le siège social de la société est transféré du 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme
Eric MICHIELS / Geert DIRKX
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011011044/15.

(110011955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Horsmans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7448 Lintgen, 10-12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014047/10.

(110017208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.600.025.200,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand and ten, the second day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-) (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy, Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred million United States Dollars (USD 700,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-) represented by two hundred forty five million one thousand two hundred sixty (245,001,260.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-) by way of the issuance of thirty five million (35,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred million United States Dollars (USD 700,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-) represented by two hundred forty five million one thousand two hundred sixty (245,001,260.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-) by way of the issuance of thirty five million (35,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the thirty five million (35,000,000.-) new shares of the Company having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and, in consideration, to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of its memberships (the Memberships) in Talisman Coöperatief U.A., a cooperative with excluded liability (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 34315187 (COOP), such Memberships having an aggregate fair market value in an amount of at least seven hundred million United States Dollars (USD 700,000,000.-).

The contribution in kind of the Memberships in an aggregate amount of seven hundred million United States Dollars (USD 700,000,000.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of COOP dated as of September 30, 2010 and signed for approval by the management of COOP and (ii) that the value of the contribution of the Memberships to the Company has been certified by inter alia a certificate dated December 2, 2010 issued by the management of COOP and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Memberships, representing one hundred per cent (100%) of the memberships of COOP.

2. The Memberships are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Memberships and possesses the power to dispose of the Memberships.

4. The Memberships are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Memberships and the Memberships are not subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Memberships be transferred to him.

6. Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Memberships is at least equal to seven hundred million United States Dollars (USD 700,000,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

7. According to applicable law and the articles of association of COOP, the Memberships may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company.

8. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.“

Such balance sheet and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-), represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty (280,001,260.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social de quatre milliard neuf cent million vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200.-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) on été modifiés plusieurs fois et la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cents millions de dollars américains (USD 700.000.000.-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre milliards neuf cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200.-) représenté par deux cent quarante cinq millions mille deux cent soixante (245.001.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à cinq milliards six cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200.-), par

l'émission de trente cinq millions (35.000.000,-) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de sept cents millions de dollars américains (USD 700.000.000,-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre milliards neuf cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200,-) représenté par deux cent quarante cinq millions mille deux cent soixante (245.001.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à cinq milliards six cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200,-), par l'émission de trente cinq millions (35.000.000,-) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux trente cinq millions (35.000.000,-) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant des participations (les Participations) détenues par l'Associé Unique dans la société Talisman Coöperatief U.A., une société coopérative de droit néerlandais (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid), ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas, et son principal établissement au Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, Pays Bas, immatriculée au registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 34315187 (COOP), ces Participations ayant une valeur totale d'au moins sept cents millions de dollars américains (USD 700.000.000,-).

Cet apport en nature des Participations à la Société d'un montant total de sept cents millions de dollars américains (USD 700.000.000,-) sera affecté entièrement au compte capital social nominal de la Société

L'Associé Unique fait référence aux comptes intérimaires de COOP daté au 30 septembre 2010, signés pour approbation par par COOP et (ii) reconnaît que la valeur de la contribution des Participations à la Société a été certifié entre autres par un certificat daté au 2 décembre 2010 émis par COOP et l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la Société qui atteste que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Participations, lesquelles constituent cent pourcent (100%) des participations de COOP.

2. Les Participations sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Participations et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Participations n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Participations et aucune des Participations de COOP n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Participations lui soient cédées.

6. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Participations est évaluée au moins égale à sept cent million de dollars américains (USD 700.000.000,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

7. Conformément au droit applicable et aux statuts de COOP, les Participations sont librement cessibles.

8. Toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq milliards six cents millions vingt cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200,-) représenté par deux cent quatre vingt millions mille deux cent soixante (280.001.260,-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54325. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173302/214.

(100200686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

BGM Sicav - FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 140.039.

Par décision du Conseil de gérance du 29 septembre 2010 de BGM Management S.à r.l., le siège social de BGM SICAV-FIS S.C.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour: BGM SICAV-FIS S.C.A.

Société d'investissement à capital variable

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011011045/17.

(110011692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 novembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Koen LOZIE, Administrateur, Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur et Président ainsi que COSAFIN S.A., administrateur.

L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes la société EURAUDIT SARL 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011055/16.

(110011901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 113.173.

—
Résolution du gérant unique

L'an deux mille dix, le _ 31 décembre _.

Le gérant unique de la société à responsabilité limitée Conchart S.à r.l. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg, RCS section B numéro 113.173, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri à L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Belux Services Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011011047/18.

(110011859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Crossen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.016.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 15 décembre 2010

Résolution:

Les membres du Conseil de gérance décident, de nommer Monsieur Yvan JUCHEM, Gérant de la catégorie A, comme Président du Conseil de Gérance, de la Société.

Pour copie conforme

Delphine GUILLOU / Yvan JUCHEM

Gérant B / Gérant A - Président

Référence de publication: 2011011056/15.

(110011778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.265.

—
Extrait de la résolution prise par la gérant unique en date du 19 janvier 2011 à Luxembourg.

- Le siège social de la société est transféré du 26 rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

Eric MICHIELS

Gérant unique

Référence de publication: 2011011059/15.

(110011954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

M.F.P.H. S.A.-SPF, Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. M.F.P.H. S.A., Merchant Financial Participations Holding S.A.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.177.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61084 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011014128/12.

(110017073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

HNW Insure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.332.

Extrait de la résolution prise par la gérant unique en date du 19 janvier 2011 à Luxembourg.

- Le siège social de la société est transféré du 26 rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

Eric MICHIELS

Gérant unique

Référence de publication: 2011011060/14.

(110011950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

HNW Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.686.

Extrait de la résolution prise par les gérants en date du 19 janvier 2011 à Luxembourg.

- Le siège social de la société est transféré du 26 rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

Eric MICHIELS

Gérant Technique

Référence de publication: 2011011061/14.

(110011953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.598.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 5 novembre 2010

Le Conseil d'Administration décide avec effet au 1^{er} janvier 2011:

- de coopter Monsieur Johan Lema, résidant professionnellement à l'avenue du port 2, B-1080 Bruxelles, comme administrateur, en remplacement de Monsieur Antoon Termote, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2011.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Wouter VANDEN EYNDE / Ivo BAUWENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011067/14.

(110011810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.
